



PESTICIDES DANS L'AIR

Quelle surveillance nationale pérenne ?

Bien que les pesticides ne soient pas règlementés dans l'air, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) fédérées au sein d'Atmo France mesurent depuis 2001 les concentrations de ces substances sur l'ensemble du territoire.

Structures de concertation territoriales essentielles à la surveillance de la qualité de l'air, les AASQA s'impliquent pour répondre aux attentes sociétales.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont mises en œuvre :

- Détection et quantification des pesticides présents dans l'air ;
- Amélioration des connaissances et contribution à l'identification des facteurs locaux qui impactent les concentrations tels que l'occupation des sols, la météorologie, les pratiques et équipements agricoles, les caractéristiques des sols, etc. ;
- Information sur les variations de concentration observées dans le temps (en fonction des saisons, en fonction des années) et selon les spécificités géographiques des territoires.

Sur la base de ces actions et aux côtés des acteurs et décideurs du territoire, les AASQA peuvent participer à l'évaluation des actions de réduction de l'usage des pesticides.

Entre juin 2018 et juin 2019, une Campagne Nationale Exploratoire de mesure des résidus de Pesticides dans l'air ambiant (CNEP)¹, pilotée par l'Anses, l'Ineris et Atmo France, a été réalisée. Ces travaux sont désormais finalisés et publiés ce jour².

Les résultats de la CNEP confortent les données produites chaque année par les AASQA. Ces dernières sont régulièrement compilées dans la base PhytAtmo accessible en opendata sur les sites [Atmo France](https://www.atmo-france.org) et data.gouv.fr.

Sur la base de ce diagnostic partagé et conformément à l'engagement pris dans le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques³ (PRÉPA), Atmo France et les AASQA rappellent la nécessité de la mise en œuvre d'une surveillance nationale réglementaire adossée à des valeurs de gestion. L'élaboration de ces dernières est incontournable afin de répondre aux questionnements et problématiques locales des territoires.

Dans cette attente, les AASQA réaffirment les recommandations suivantes :

- Multiplication des sites de mesures pérennes afin de produire une information locale, fiable et représentative ;
- Incorporation de la mesure des pesticides dans l'air ambiant comme indicateur de suivi dans les dispositifs actuels de réduction de l'usage des pesticides ;
- Mise en place d'une plateforme nationale d'enregistrement des produits phytopharmaceutiques pour centraliser aussi bien les achats de pesticides que leur

¹ [Communiqué de presse du lancement de la CNEP – 25 juin 2018](#)

² [Résultats de la Campagne Nationale Exploratoire de mesure des résidus de Pesticides dans l'air ambiant 2018-2019](#)

³ [Présentation du PRÉPA – MTES – mai 2017](#)

utilisation recommandée par le rapport parlementaire de la mission d'information commune sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate de novembre 2019⁴ ;

- Prise en compte du suivi des pesticides dans l'air dans les politiques de santé environnementale.

Contact presse

Charlotte Lepitre, Responsable projets et partenariats :

01 86 95 31 45 (ligne directe) - 06 83 57 05 77 – charlotte.lepitre@atmo-france.org

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

⁴ [Rapport d'étape de la mission d'information commune sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate, novembre 2019](#)